



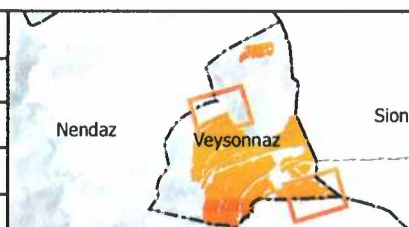
Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 2'000



geau environnements SA
Technopôle 3
CH - 3960 Sierre
Tel. +41 27 455 67 04
Fax +41 27 455 67 05
bureau@geau.ch
www.geau.ch

Date	Projet	Dessin	Contrôle
15.12.17	cm	cm	dt



L'administration communale de Veysonnaz
certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par
insertion au Bulletin Officiel du 18.05.2018, et
affichage, a été déposé au greffe communal du
18.05.2018 au 18.06.2018 pour y être
consulté.

Veysonnaz le - 4 JUIL. 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président

Timbre communal

Le Secrétaire



Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du _____

Droit de sceau: Fr. _____

Homologue par le Conseil d'Etat

en séance du 14 AOUT 2019L'ATTESTE : Droit de sceau: Fr. 642.-

L'atteste:
LE CHANCELIER D'ETAT :
Le chancelier d'Etat.



Réseau hydrographique

- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcellaire

Installations existantes

- Captages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier

- Inventaire de protection (régional < cantonal < fédéral)

6267-MAG-01 (11 m)
Tronçon avec indication de l'ERE

